

Le 18 septembre 2023

Bonjour,

L'objet de cette lettre est de faire le point sur l'orientation de la santé publique en prévision de l'augmentation des cas de maladies respiratoires que l'on observe habituellement au cours des mois d'automne et d'hiver dans l'ensemble de la province. D'une manière générale, les orientations de santé publique concernant les mesures de santé et de sécurité restent inchangées par rapport à ce que nous avons connu dans les écoles et les établissements d'apprentissage et garde des jeunes enfants à la fin du mois de juin.

La COVID-19 continue de se propager et de toucher notre population. La gravité de ses conséquences a toutefois décliné depuis le début de la pandémie en raison de la virulence atténuée des variants actuellement en circulation, de l'accès à des vaccins et à des traitements et de l'immunité développée par la population après avoir été exposée au virus et avoir reçu les vaccins. Dernièrement, d'autres infections respiratoires ont elles aussi refait surface, et elles se propagent de manière semblable aux années pré-pandémiques. Santé Manitoba prévoit une saison chargée en virus respiratoires avec des répercussions potentiellement causées par tous les virus de ce type, notamment la grippe, la COVID-19 et le virus respiratoire syncytial. Santé Manitoba surveille l'apparition d'une menace croissante pour la santé liée à un nouveau variant de la COVID-19 ou à un nouveau pathogène; ses directives seront transmises et mises à jour au besoin.

Des rapports provinciaux hebdomadaires suivant l'activité des maladies respiratoires au Manitoba sont publiés à l'adresse www.manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/influenza/index.html. Les directives de la santé publique en vue de la prochaine saison des virus respiratoires s'inspirent des stratégies multicouches utilisées pour gérer la COVID-19 et contribuent à réduire la propagation d'infections de divers types. Les stratégies recommandées comprennent les suivantes :

Vaccination : Les vaccins se sont révélés hautement efficaces dans la prévention de complications graves et de décès liés à la COVID-19 et à la grippe. De nouvelles formulations des vaccins contre la COVID-19 et des vaccins contre la grippe saisonnière seront offertes dans les cabinets de médecin, les pharmacies et les bureaux de santé publique cet automne. Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande aux individus ayant reçu une série primaire de vaccins contre la COVID-19 de recevoir une dose de la nouvelle formulation à l'automne si leur dose la plus récente ou leur dernière infection par le virus remonte à plus de six mois. Cette recommandation est d'autant plus importante pour les personnes qui présentent un risque élevé de développer une forme plus grave de la maladie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de vaccination contre la COVID-19 et la grippe, consulter les pages : www.manitoba.ca/covid19/vaccine.fr.html et www.manitoba.ca/health/flu/index.fr.html. Ces vaccins ne seront pas administrés par les cliniques en milieu scolaire. Ces cliniques sont plutôt axées sur les vaccinations décrites dans le calendrier des vaccinations recommandées du Manitoba : www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html

Mesures de prévention et de contrôle des infections : Transmettre l'information sur l'importance de demeurer à la maison en cas de maladie, de respecter les règles d'étiquette

respiratoire et d'hygiène des mains et de désinfecter les surfaces fréquemment touchées et les objets partagés régulièrement. Des affiches expliquant les règles d'étiquette respiratoire et d'hygiène des mains peuvent être téléchargées à partir du site de Santé Manitoba au www.manitoba.ca/health/flu/resources.fr.html.

Les **masques** pourront toujours être utilisés afin de limiter la propagation de virus respiratoires. Choisir de porter le masque permet de se protéger et d'éviter de contaminer les autres. Il s'agit toutefois d'une décision personnelle puisque chaque individu court des risques différents. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la prévention de la propagation, consulter la page www.manitoba.ca/covid19/info-and-prevention.fr.html

Prise en charge des personnes symptomatiques : Afin de réduire la propagation de tous les virus, les enfants, les étudiants et le personnel malades devraient rester chez eux et se tenir à l'écart des autres jusqu'à ce que la fièvre ait disparu, que leurs symptômes s'atténuent et qu'ils se sentent capables de reprendre leurs activités normales. Les autres recommandations à considérer en cas de maladie sont les suivantes :

- Éviter le contact étroit avec les autres, plus particulièrement avec les personnes à risque de souffrir de conséquences graves ou qui fréquentent des milieux à risque élevé comme des foyers de soins personnels et des installations de soins de santé. Si des personnes tombent malades dans votre établissement, elles devraient être isolées jusqu'à ce qu'elles puissent partir chez elles et un masque devrait leur être fourni si possible.
- Effectuer un test de dépistage de la COVID-19 et de la grippe, surtout pour les personnes à plus grand risque, en vue de déterminer si le malade remplit les conditions pour recevoir un traitement. S'il est accessible, un test antigénique rapide peut également être utilisé. Pour déterminer si vous pouvez bénéficier d'un traitement contre la COVID-19 et découvrir comment le recevoir, consulter la page www.manitoba.ca/covid19/treatment.fr.html.
- Envisager des dispositions supplémentaires comme porter un masque à l'intérieur, se laver les mains régulièrement et même nettoyer et désinfecter à plusieurs reprises les surfaces fréquemment touchées et les objets partagés régulièrement.
- Si vous craignez que votre état de santé s'aggrave, téléphoner à Health Links — Info Santé ou à votre fournisseur de soins de santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257. Composer le 911 en cas de symptômes graves. De plus amples renseignements sont offerts sur la page de Santé Manitoba sur la COVID-19, à l'adresse www.manitoba.ca/covid19/symptoms-and-exposure.fr.html.

Ventilation et changement d'air : Continuer à inspecter tous les systèmes mécaniques de chauffage, ventilation et climatisation régulièrement et à rechercher des solutions auprès d'experts qualifiés, le cas échéant, afin de prendre les mesures qui s'imposent. Il est possible d'ouvrir les fenêtres lorsque les conditions météorologiques le permettent si elles ne nuisent pas au fonctionnement des systèmes de ventilation.

La Santé publique continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'éducation et de l'apprentissage et garde des jeunes enfants pour soutenir la santé et le bien-être des enfants, des étudiants et du personnel dans les établissements scolaires et d'apprentissage et garde des jeunes enfants. L'administration peut joindre la santé publique en cas d'inquiétude à propos de la propagation d'une maladie transmissible dans son

établissement et si elle requiert de l'aide supplémentaire. La liste complète des bureaux de santé publique est accessible sur la page www.manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Veillez recevoir nos meilleures salutations,

Original signé par

Brent Roussin, M.D., J.D., maîtrise en santé publique, FRCPC
Médecin hygiéniste en chef du Manitoba